

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20110708-0000007986-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2011

Réception par le Prefet : 11/07/2011

Publication : 15/07/2011



Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP 2011-7-12-1

Séance du vendredi 8 juillet 2011

**PARTICIPATION DEPARTEMENTALE AUX EVOLUTIONS DU LOGICIEL DE
GESTION DE LA MOBILITE DES PERSONNELS TOS**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU La délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la participation financière du Conseil Général aux évolutions du logiciel « Gestion de la mobilité des personnels T.O.S. » pour un montant de 3 000 € TTC,
- Autorise le versement de ce montant à la Région Alsace,
- La dépense sera prélevée sur le Programme J721 - Chapitre 65 - Nature 6572 - Fonction 0202.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté